

ENVIRONNEMENT



Plan de fumure

*Raisonner sa fertilisation, respecter la réglementation et ses engagements
à l'aide du plan de fumure*

QUI EST CONCERNÉ ?

Exploitations agricoles souhaitant concilier maîtrise des charges de fertilisation, rendements des cultures, respect de l'environnement et de la réglementation.

Exploitations agricoles plus particulièrement engagées dans un contrat environnemental visant à réduire les apports de fertilisants ou exploitations agricoles situées dans un territoire réglementé (zone vulnérable nitrates, périmètre de protection de ressource en eau).

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Assurer une conduite durable de l'exploitation agricole par la maîtrise de la fertilisation organique et minérale
- Etre en règle avec la réglementation et respecter ses engagements dans la cadre de contrats environnementaux

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Optimisation des épandages des engrais de ferme produits sur l'exploitation
- Economie d'engrais minéraux
- Vérification du niveau d'autonomie fourragère

NOS ATOUTS

- Conseil et suivi personnalisés.
- Conseil indépendant de tout intérêt commercial.
- Utilisation d'un outil informatique précis et performant (Clé de Sol) intégrant notamment les obligations de la zone vulnérable nitrates



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Cette prestation fait l'objet d'une offre commune entre la Chambre d'Agriculture de la Loire et le laboratoire CESAR. Une convention définit les rôles et responsabilités des différents intervenants.

La première étape de création du plan de fumure consiste à enregistrer les caractéristiques de l'exploitation (productions, cheptel, parcellaire...), les pratiques culturales (assolement, rendements...) et les sols (analyses chimiques). Cette étape d'initialisation est assurée par le Laboratoire CESAR, en lien avec des analyses de terre.

Puis, chaque année, en début de campagne, la Chambre d'Agriculture invite les agriculteurs à rencontrer individuellement un conseiller afin de faire la mise à jour de leur dossier :

- Calcul des quantités d'effluents d'élevage produits sur l'exploitation : mise à jour des effectifs animaux et prise en compte des éventuelles modifications de la gestion des effluents.
- Saisie du cahier d'épandage, apports de matières organiques, d'engrais minéraux et d'amendements calciques.
- Réalisation d'un plan prévisionnel de fertilisation par parcelles culturales en optimisant les épandages d'engrais de ferme et en complétant éventuellement par des engrais minéraux.

A l'occasion de cette mise à jour, le conseiller veille à ce que les pratiques soient en accord avec la réglementation et les éventuels engagements environnementaux.

Tous les 5 à 6 ans, il est proposé à chaque exploitation de faire une restructuration consistant à réactualiser le diagnostic. Dans ce cadre, de nouvelles analyses de sol sont préconisées pour vérifier si la politique de fertilisation appliquée jusqu'ici a appauvri ou non le potentiel. Ces nouvelles analyses de sol sont ensuite saisies et commentés par le conseiller lors de la mise à jour.

LES INTERVENANTS :

La Chambre d'Agriculture travaille en partenariat avec le laboratoire CESAR. Elle fait intervenir des ingénieurs agronomes :

- Conseillers territoriaux ayant une connaissance fine de leur secteur
- Conseillers agro-environnement

DURÉE :

La durée de la mise à jour varie en fonction de la taille du parcellaire : de 1h30 à 3h00.

TARIFS :

Coût pour une exploitation moyenne sur une période de 5 ans incluant diagnostic et mise à jour annuelle :

- En zone vulnérable nitrates : 321,90 € HT / an
- Hors zone vulnérable nitrates : 260,44 € HT / an
- Cahier d'épandage : 20,89 € HT
- Restructuration en ZVN : 217,60 € HT
- Restructuration hors ZVN : 217,60 € HT

La création des plans de fumure est facturée par la Chambre d'Agriculture de la Loire et les mises à jour par le Laboratoire CESAR.

LIVRABLES

Classeur actualisé lors de la mise à jour :

- Document faisant la liaison entre les parcelles culturales et les îlots PAC
- Cahier d'épandage (si nécessaire)
- Historique pluri-annuel des pratiques
- Documents réglementaires (zone vulnérable et/ou engagements environnementaux)
- Plan prévisionnel de fertilisation (organique et minérale par parcelle)
- Commande d'engrais (type de produits et quantités à acheter)
- Document d'enregistrement des applications de produits phytosanitaires
- Bilan des engrais de ferme produits sur l'exploitation

NOS RÉFÉRENCES

- Près de 450 plans de fumures réalisés chaque année sur la Loire
- Plus de 20 ans d'expérience dans le domaine

**CONTACT : LE CONSEILLER ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DES PLANS DE FUMURE OU LE CONSEILLER TERRITORIAL DU SECTEUR :
04 77 92 12 12**

Les + de la Chambre
d'Agriculture de la
Loire

- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

